



DECISION DE LA PRESIDENTE

OBJET : SECURISATION DE LA GENDARMERIE FOURNITURE ET POSE DE PORTE COUPE FEU ET DESENFUMAGE

La Présidente de la Communauté de Communes du Serein,

- VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5217-10-6,
- VU la délibération 2026/027 du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2026 déléguant à la Présidente certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La circulaire 67633 du 23 décembre 2020 relative à l'organisation de la prévention et de la protection contre les risques d'incendie au sein de la gendarmerie nationale,
- VU l'arrêté du 8 septembre 2020 relatif à l'organisation de la prévention et de la protection contre les risques d'incendie au sein de la gendarmerie nationale,
- VU le rapport quadriennal de vérification des installations électriques réalisé par le Bureau Veritas le 12/07/2021 et transmis le 22 juillet 2022 par le Colonel PLOURIN commandant le groupement de gendarmerie de l'Yonne,
- VU le montant inscrit au compte 21321 du budget primitif PRINCIPAL 2026,
- VU le devis proposé par la société YONNE METAL de VERMENTON (89270) pour la fourniture et l'installation de portes coupe-feu pour les caves et la chaufferie ainsi qu'un système de désenfumage dans la cage d'escalier menant aux logements pour un montant de 11 401.57 € HT (soit 13 681.88 € TTC)

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à ces installations afin de garantir la sécurité des usagers du bâtiment et le respect des normes au feu de ce type d'établissement,

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le devis proposé par la société YONNE METAL de VERMENTON (89270) pour la fourniture et l'installation de portes coupe-feu pour les caves et la chaufferie ainsi qu'un système de désenfumage dans la cage d'escalier menant aux logements pour un montant de 11 401.57 € HT (soit 13 681.88 € TTC)

Article 2 : Conformément à l'article L5217-10-06 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil communautaire.



Pour copie conforme,
La Présidente,

PUBLIE LE 30/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com